

Image not found or type unknown



Déclaration ressources pour réversion

Par **colette62**, le **27/01/2011** à **12:15**

Bonjour, je vais avoir ma retraite personnelle, je touche depuis quelques années la pension de réversion de la cram de mon second mari, et d'autre part la pension de réversion fonction publique de mon premier mari, dans le montant de cette pension il y a une rente invalidité puisqu'il est décédé dans l'exercice de ses fonctions et cette rente n'est pas imposable, dois-je la faire figurer dans la déclaration de ressources demandée pour la révision de la réversion cram, ou ne faut-il faire figurer que les montants imposables ? merci